

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 15 juillet 1964

à 10 h 55

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 17 de l'ordre du jour :

Rapports des commissions économiques régionales (suite) 21

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).*Présents*:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Brésil, Bulgarie, Chine, Espagne, Hongrie, Irlande, Israël, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/3857/Rev.2, E/3864/Rev.1, E/3876/Rev.1, E/3887, E/3929, E/3937) (suite)

1. M. KAKITSUBO (Japon) remercie les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de leurs exposés (1315^e séance) et des rapports annuels. Ceux-ci montrent que les commissions ont fait un travail constructif considérable dans la région de leur ressort. La délégation japonaise approuve les programmes ambitieux que les commissions se sont fixés pour l'année qui vient, ainsi que l'ordre de priorité dans lequel elles ont classé les divers projets.

2. Il n'en est pas moins décourageant de constater que toutes les régions en voie de développement sont aux prises avec de graves problèmes qui les empêchent d'atteindre le taux de croissance visé dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Ces problèmes sont extrêmement différents quant à leur nature et leur portée. Dans les économies industrialisées d'Europe occidentale, il semble que l'obstacle principal soit la pénurie de main-d'œuvre, tandis qu'en Asie et en Extrême-Orient le relèvement des niveaux de vie est freiné par les pressions démographiques. Dans la région de la CEAE0, comme ailleurs, l'utilisation plus rationnelle de la main-d'œuvre inactive, grâce à la formation, est un problème des plus urgents. Etant donné la rapidité de l'accroissement démographique dans cette région, la délégation japonaise pense, comme le Secrétaire exécutif de la CEAE0, qu'il faut d'urgence augmenter la production de produits alimentaires et mettre au point des politiques qui permettent de faire face au taux alarmant de cet accroissement.

3. Lorsqu'un pays élabore ses plans économiques à long terme, il se doit de prendre en considération le facteur démographique, comme le Japon l'a fait. Il est significatif que la première Conférence asiatique de la population, tenue à New Delhi en décembre 1963, ait adopté une résolution invitant les gouvernements des pays de la CEAE0 à adopter une politique démographique positive, en rapport avec leurs besoins individuels, et que le secrétariat de la CEAE0 se propose de détacher auprès des Etats membres de la Commission des conseillers en matière démographique. Le problème démographique n'est pas aussi grave dans les pays membres de la CEA et de la CEPAL, mais avant longtemps ils devront aussi en tenir compte.

4. Les entraves au développement économique varient d'une région à l'autre. Les commissions économiques régionales sont donc particulièrement bien placées pour mettre au point les moyens d'appliquer les résolutions adoptées par le Conseil et par l'Assemblée générale. C'est en ce sens que la délégation japonaise a approuvé la décentralisation des activités économiques de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales, à condition que l'autorité émanant du Siège ne s'en trouve pas diminuée pour autant. Aussi M. Kakitsubo constate-t-il avec satisfaction que le renforcement des secrétariats régionaux et la délégation de responsabilités du Siège se sont effectués progressivement et sans heurt.

5. Lors de sa session d'été, le Conseil a l'occasion de passer en revue l'activité des commissions et d'examiner leurs programmes de travail futurs avec la participation des secrétaires exécutifs en personne; cette revue et cet examen annuels permettent au Conseil de juger des

résultats obtenus par les commissions, ainsi que d'orienter et d'harmoniser leurs travaux futurs.

6. En sa qualité de pays situé dans la région de la CEAEO, le Japon apprécie tout particulièrement l'œuvre accomplie par le secrétariat de la Commission. Il attache une grande importance aux projets régionaux tels que le projet pour la mise en valeur du bassin du Mékong et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, parce qu'ils contribuent à favoriser l'utilisation efficace de ressources limitées, ainsi qu'à accentuer la compréhension internationale et la solidarité entre les pays de la région. Il continuera donc à coopérer aux projets régionaux de cette nature.

7. La délégation japonaise partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire exécutif de la CEAEO concernant la part décroissante attribuée à la région de l'ensemble de l'aide accordée au titre des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et elle espère qu'à l'avenir la CEAEO recevra sa juste part de cette assistance.

8. Le représentant du Japon attend avec intérêt la Conférence des ministres africains des finances qui doit se tenir à Tokyo en septembre, car elle contribuera à renforcer les liens qui unissent les pays africains au sien.

9. M. KURKA (Tchécoslovaquie) dit qu'en raison de la complexité et de la diversité des problèmes qui se posent aux commissions économiques régionales, il se bornera à passer en revue quelques-uns des principaux facteurs qui influent sur leurs activités. Tout d'abord, sous l'effet de l'internationalisation des forces productives, la production et la spécialisation débordent peu à peu les frontières, ce qui favorise une division internationale du travail plus poussée et entraîne un essor sans précédent du commerce régional et sous-régional.

10. Heureusement, les commissions économiques régionales encouragent activement ces tendances et leurs rapports montrent qu'elles se préoccupent toutes de la nécessité de l'intégration économique et de la coopération régionale entre les pays de chaque région. L'internationalisation des forces productives est particulièrement sensible dans les activités de la CEE, sous les auspices de laquelle les pays industrialisés d'Europe occidentale ont commencé à coordonner étroitement les échanges entre eux et ont institué une division du travail entre leurs grandes industries à caractère de monopole. Les pays socialistes, eux aussi, instaurent systématiquement la division internationale du travail, mais à une tout autre fin : en éliminant les différences entre les membres du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), on vise à leur permettre de participer, avec des droits égaux, à une coopération régionale globale, tout en développant leurs relations économiques avec d'autres pays en Europe et ailleurs.

11. A une époque où la technique fait des progrès rapides, une coopération économique régionale plus étroite est une nécessité évidente et les commissions régionales doivent faire de leur mieux pour encourager son développement. C'est ainsi que la CEE a contribué de façon essentielle à rapprocher des Etats ayant des systèmes sociaux et économiques et des niveaux de déve-

loppement différents et qu'elle a adopté diverses résolutions concernant les échanges entre l'Ouest et l'Est et d'autres questions fondamentales visant à faire de la Commission un terrain de rencontre pour des experts venus de tous les coins de l'Europe. La délégation tchécoslovaque a souligné maintes fois la nécessité d'étendre davantage la coopération régionale fondée sur la décentralisation des activités économiques de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cas de la CEE. En même temps, elle facilite le développement de la coopération interrégionale sous forme de contacts au niveau des secrétariats et des organes subsidiaires des diverses commissions. Les arguments selon lesquels la Commission aurait déjà atteint la limite de ses possibilités ou aspirerait à s'élever au-dessus des autres commissions ne sont guère fondés. En réalité, l'appui que de nombreuses délégations occidentales ont donné à la Commission au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prouve qu'elles reconnaissent de plus en plus la nécessité de la coopération régionale et fait bien augurer de l'avenir. Si la délégation tchécoslovaque a quelques critiques constructives à formuler concernant le secrétariat de la CEE, leur seul objet est d'aider le Secrétaire exécutif à s'acquitter de ses fonctions de manière plus efficace.

12. La décentralisation des activités économiques de l'Organisation des Nations Unies, entreprise en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, ne peut réussir que si elle stimule la coopération régionale en vue de la mobilisation générale de toutes les ressources disponibles dans une région déterminée. Elle doit aussi s'accompagner d'une coopération économique et commerciale interrégionale qui soit à l'échelle des méthodes modernes de production.

13. Il ressort des rapports que les commissions économiques régionales comprennent comment il convient de procéder à la décentralisation et qu'elles mesurent l'importance des efforts communs pour surmonter les obstacles. D'autre part, il incombe au Conseil de continuer à prêter toute son attention aux facteurs objectifs qui rendent la coopération inévitable à l'échelle mondiale. Il faudrait donner aux commissions économiques régionales un appui financier à la mesure de leurs responsabilités.

14. La notion de coopération économique régionale comporte évidemment celle d'universalité. A cet égard, il est à la fois illogique et fâcheux que la République démocratique allemande, dont la politique est tout à fait conforme à la Charte des Nations Unies et qui, à maintes reprises, s'est montrée prête à contribuer à résoudre les problèmes économiques de l'Europe, continue à ne pas pouvoir participer aux travaux de la CEE. On peut même dire qu'il y a quelques problèmes d'intérêt général qu'il est impossible de régler en son absence. Quoi qu'il en soit, M. Kurka est convaincu que le bon sens finira par l'emporter sur les préjugés politiques et que les représentants de la République démocratique allemande viendront occuper dans la Commission la place qui leur revient.

15. M. KOPCOK (Yougoslavie) remercie les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de

leurs exposés succincts. En tant que membre de la CEE, la Yougoslavie a toujours porté un vif intérêt aux travaux des autres commissions, d'autant plus que celles-ci assistent les pays en voie de développement avec lesquels la Yougoslavie entretient les relations les plus amicales. M. Kopcok est heureux de constater, d'après les rapports des commissions, que des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de la coopération entre les Etats des régions sous-développées. La décentralisation et le renforcement des commissions économiques régionales, conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, ont certainement contribué à cet état de choses et une application plus poussée de cette résolution ne manquera certainement pas de porter des fruits. En même temps, le représentant de la Yougoslavie est heureux de noter que la CEA, la CEAE0 et la CEPAL continuent à tenir compte des liens qui les unissent aux pays des autres régions, tout en s'efforçant d'adapter leurs propres objectifs à long terme aux intérêts particuliers des régions intéressées.

16. Examinant ensuite le rôle joué par la CEPAL, la CEAE0 et la CEA, lors de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le représentant de la Yougoslavie déclare que les toutes dernières sessions de ces trois commissions ont permis aux pays participants non seulement d'élaborer des vues communes sur les régions mais également de dépasser les intérêts régionaux divergents pour aboutir à la formulation d'une politique commune en matière de commerce et de développement sur le plan mondial. Bien que le rôle qui sera dévolu aux commissions économiques régionales dans la mise en application des recommandations de la Conférence reste encore à définir avec plus de précision, les commissions auront certainement, des tâches supplémentaires importantes à accomplir à la suite de la Conférence. Le représentant de la Yougoslavie espère que le Conseil aura la possibilité de discuter de ces tâches lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour de la présente session.

17. Les rapports montrent que la coopération au sein des commissions économiques régionales s'intensifie. Cependant, en ce qui concerne les pays en voie de développement, cette coopération est limitée par plusieurs facteurs structurels, dont les plus importants sont le faible niveau de développement et l'insuffisance des ressources financières et autres. Ces obstacles doivent être éliminés aussi rapidement que possible si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie du développement. A ce sujet, il est essentiel non seulement de mettre à exécution les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais également de satisfaire certaines revendications des pays en voie de développement qui ne sont pas encore généralement acceptées.

18. Abordant ensuite les principaux problèmes que la CEE cherche à résoudre, M. Kopcok déclare que la Commission a devant elle une tâche double : elle doit, d'une part, favoriser la coopération économique, technique et commerciale entre ses membres et, d'autre part, contribuer de façon effective au programme de l'Organisation des Nations Unies destiné à accélérer la croissance économique des pays en voie de développement. Ces deux

tâches sont étroitement liées car les progrès de l'un dépendent des progrès de l'autre.

19. Malheureusement, la CEE n'a pas pu obtenir les résultats qu'elle serait en droit d'attendre, et ce en raison de facteurs politiques qui ont empêché une meilleure coopération entre pays ayant des systèmes sociaux et économiques différents. Une telle coopération, si elle pouvait être réalisée, contribuerait certainement à accélérer le développement économique général. Cependant, et en dépit de ces limitations, une évolution favorable se dessine depuis peu au sein de la CEE, même en ce qui concerne la solution des problèmes de coopération économique sur le plan européen. Le représentant de la Yougoslavie a eu l'occasion à la trente-sixième session (1268^e séance) de constater ce fait, et les événements qui se sont produits depuis ont confirmé ses déclarations. La coopération industrielle entre les pays membres de la CEE, plus particulièrement dans certaines industries clés, laisse beaucoup à désirer. L'adoption par la CEE de la résolution 6 (XIX) relative à l'étude des tendances et des perspectives du marché des produits chimiques (voir E/3887) est un signe prometteur; une action analogue devrait être entreprise dans d'autres domaines.

20. Le problème du commerce européen, plus particulièrement du commerce entre l'Est et l'Ouest, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie de la part des experts gouvernementaux et tout porte à croire que, dans ce domaine, on peut escompter des résultats plus tangibles. L'intensification du commerce entre l'Est et l'Ouest, actuellement gênée par de fortes aspirations à l'intégration sous-régionale, ne pourra manquer d'avoir des conséquences favorables pour l'expansion du commerce mondial et notamment pour l'accroissement des exportations des pays en voie de développement. La CEE devrait s'efforcer de surmonter les forces qui conduisent au sous-régionalisme économique; cela profiterait non seulement à l'Europe dans son ensemble, mais également aux autres régions du monde, y compris les régions sous-développées.

21. La délégation yougoslave estime que les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient exercer une forte influence sur les travaux de la CEE. Un premier progrès dans cette voie a été accompli par la Commission lorsqu'elle a adopté la résolution 3 (XIX) accordant un rang de priorité élevé à ses activités en relation avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

22. Les travaux futurs de la CEE devraient, plus que par le passé, revêtir le double aspect que leur donne son mandat même. La Commission devrait être non seulement l'instrument d'une coopération intensifiée entre ses membres, mais aussi l'instrument de la coopération entre ses membres et les membres des autres commissions régionales. Ce double aspect des travaux de la CEE est d'autant plus significatif que la Commission est composée des pays les plus industrialisés du monde.

23. Il faut se féliciter de ce que, dans nombre de cas, les pays membres de la CEE, en examinant les problèmes de coopération mutuelle, soient amenés à considérer l'utilité de cette coopération et ses répercussions par rapport aux

pays en voie de développement. C'est ainsi que le développement et l'intégration de l'assistance technique ont donné lieu à des initiatives qui ont directement profité aux pays en voie de développement. Le Colloque inter-régional sur l'application des techniques sidérurgiques nouvelles aux pays en voie de développement n'est qu'un exemple. De plus, les nombreuses réunions qui ont eu lieu au sein de la CEE au cours de l'année et qui ont traité des sujets intéressant la coopération européenne sont également importantes pour les pays en voie de développement puisque ces sujets se rattachent au développement.

24. A propos des activités de la CEE, le représentant de la Yougoslavie rend hommage à l'excellent travail accompli par le secrétariat et plus particulièrement par le Secrétaire exécutif et ses proches collaborateurs.

25. M. WEBER (Luxembourg) partage les sentiments d'admiration exprimés par d'autres délégations pour les réalisations des commissions économiques régionales et, comme elles, il est saisi d'une certaine appréhension devant l'ampleur des tâches qui restent à accomplir. Le Gouvernement luxembourgeois est prêt à faire tout son possible pour faciliter l'accomplissement de ces tâches. Une union économique qui a souvent débordé le cadre économique pour s'étendre au secteur social existe depuis de longues années entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, et l'attitude de la délégation luxembourgeoise au sein du Conseil reflétera souvent la communauté d'intérêts du Benelux.

26. Le Luxembourg est membre de la CEE et la délégation luxembourgeoise tient à exprimer sa satisfaction de la qualité des documents établis par le secrétariat de la Commission. Comme le Secrétaire exécutif l'a souligné, la Commission a pour mission immédiate d'étudier les problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest. A ce propos, la délégation luxembourgeoise continue à s'intéresser aux travaux du Groupe spécial chargé de l'étude de ces problèmes. Les achats effectués par les pays du Benelux dans les pays d'Europe orientale constituent la preuve que leurs marchés sont largement ouverts à la concurrence. La délégation luxembourgeoise est en faveur d'une extension des échanges sur une base réciproque entre pays à économie planifiée et pays à économie de marché. Elle espère que le Groupe spécial se réunira avant la fin de l'année et qu'il présentera un rapport constructif, soit à la prochaine session du Comité pour le développement du commerce, soit à la vingtième session de la Commission.

27. La délégation luxembourgeoise a suivi avec un grand intérêt l'exposé du Secrétaire exécutif de la CEAO qui a donné une impression très claire des dimensions énormes de la région, de ses besoins considérables, ainsi que des écarts entre les niveaux de développement des différents pays de la région. Le Secrétaire exécutif a souligné l'esprit de coopération et le sentiment des responsabilités communes qui se sont développés parmi les membres asiatiques de la Commission, ainsi que dans leurs relations avec les pays industrialisés du monde entier. C'est la preuve que la Commission est devenue un précieux instrument de collaboration internationale fonctionnant dans l'intérêt des pays en voie de développement de la région.

28. C'est dans le domaine des ressources hydrauliques que la Commission a déployé l'une de ses activités les plus spectaculaires : le projet du Mékong constitue un exemple de ce qui est possible dans le cadre d'un projet multilatéral. Les progrès considérables réalisés en matière de transports doivent également être soulignés. La Commission accomplit également un travail extrêmement utile dans le domaine du développement industriel et elle aura sans doute un rôle important à jouer à l'occasion du cycle d'étude proposé sur les problèmes de l'industrialisation des pays en voie de développement. Dans le domaine agricole, les activités de la Commission ont jusqu'ici été moins importantes. Or, étant donné qu'en de nombreux pays d'Asie la production agricole par tête d'habitant est à un niveau plus bas qu'avant la deuxième guerre mondiale, il pourrait être extrêmement utile d'accorder davantage d'attention à ce secteur.

29. Le problème difficile de la détérioration constante de la balance des paiements des pays de la région a été mis en évidence par les études qu'a entreprises le secrétariat de la Commission. La résolution de Téhéran concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [voir E/ 3876/Rev.1, troisième partie, résolution 50 (XX)] qui a adressé aux pays industrialisés un appel à la coopération, souligne l'importance du problème.

30. La délégation luxembourgeoise tient à souligner l'intérêt que présente l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. Il aidera non seulement à promouvoir la préparation de plans intégrés de développement, mais aussi à mettre en relief les problèmes spécifiques des pays de la région.

31. M. Weber a hautement apprécié la déclaration du Secrétaire exécutif de la CEPAL. On ne peut qu'admirer les recherches entreprises par le secrétariat de la CEPAL, comme aussi l'esprit d'indépendance avec lequel la Commission a maintes fois attiré l'attention sur les problèmes structurels et financiers de la région. Les études récentes relatives à l'intégration industrielle de l'Amérique latine et les plans de coopération avec la Banque inter-américaine de développement revêtent également une grande importance.

32. Tous les rapports présentés au Conseil témoignent de l'importance croissante d'une planification systématique en vue de l'accélération du développement économique et social. La CEPAL, en collaboration étroite avec l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, jouera sans doute un rôle essentiel dans ce domaine avec le concours de l'Alliance pour le progrès qui a également placé le besoin de planification au centre de ses activités. Ces efforts coordonnés amèneront, on peut l'espérer, une intensification du développement économique et social des régions intéressées.

33. La délégation luxembourgeoise se réjouit de la détermination manifestée par tous les pays ayant participé à la sixième session de la CEA dans la recherche de solutions aux problèmes de la région. Elle se félicite particulièrement que les questions sociales, déjà si importantes pour le développement économique, aient fait l'objet d'une attention toute particulière à Addis-Abéba.

34. Deux aspects du rapport de la Commission (E/3864/Rev.1) sont particulièrement importants. D'une part, il convient de souligner l'importance de la coordination dans le domaine de l'assistance afin que les pays africains puissent bénéficier au maximum de toutes les formes de l'aide disponible. D'autre part, et bien que le Luxembourg soit en faveur d'une assistance multilatérale, la délégation luxembourgeoise a pris note avec intérêt du fait que l'assistance technique des Nations Unies pourra stimuler et amplifier toutes les autres formes de l'aide extérieure, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et celui des transports. L'établissement d'un réseau de communications adapté aux impératifs d'une industrialisation rationnelle est du plus haut intérêt pour l'expansion économique de l'Afrique. Atteindre cet objectif demande un effort suivi de planification au niveau panafricain.

35. La création de l'Institut africain de développement économique et de planification par la CEA répond à une nécessité vitale et la délégation luxembourgeoise ne peut qu'accueillir favorablement une telle initiative de la Commission. Le Luxembourg, ainsi que ses partenaires économiques du Benelux, accueillent avec une sympathie toute particulière les missions industrielles envoyées par la Commission.

36. On ne saurait négliger un problème crucial, celui de la pénurie de personnel qualifié, qui demeure l'un des obstacles les plus sérieux au développement de l'Afrique. Les pays du Benelux continueront de contribuer dans toute la mesure de leurs possibilités à la formation de cadres et de techniciens africains. La délégation luxembourgeoise se réjouit que certaines initiatives aient déjà été prises dans ce domaine grâce à une coopération constructive entre l'Europe et l'Afrique. Aucun effort ne doit être épargné, car la contribution, même modeste, des petits pays a son utilité.

37. M. VIAUD (France) déclare que le débat annuel du Conseil sur les activités des commissions économiques régionales est non seulement pour celui-ci l'occasion de prendre connaissance de leurs rapports, mais aussi d'entendre les exposés des secrétaires exécutifs et d'avoir avec eux des contacts utiles. Les commissions régionales sont des organes subsidiaires du Conseil, mais on peut établir un parallèle entre l'examen de leurs activités et celui qui aura lieu sur les activités des institutions spécialisées. Le rôle du Conseil est de recenser les problèmes régionaux ou mondiaux qui se posent dans les domaines économique et social et d'assurer la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes subsidiaires et des institutions spécialisées. Le fait qu'à la présente session les comités du Conseil comprennent neuf membres supplémentaires marque non seulement une étape vers l'élargissement du Conseil lui-même — étape que la délégation française juge souhaitable — mais démontre également l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies porte au bon fonctionnement d'un organe irremplaçable.

38. Les rapports dont le Conseil est saisi montrent qu'il existe, à côté de sujets propres à chaque région, des questions de portée plus générale. Ils illustrent clairement le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies qui est de contribuer au progrès économique et social de

tous les Etats Membres et au relèvement du niveau de vie de leurs peuples.

39. Ce n'est pas par hasard que les mandats des commissions économiques régionales offrent une similitude frappante. Cela tient à ce que leurs activités, si elles ne procèdent pas des mêmes besoins, concourent cependant à un double objectif, commun à toutes les commissions. En premier lieu, les commissions offrent aux pays de la région et à ceux qui peuvent apporter une aide utile un cadre propice à l'étude des problèmes du développement économique et de la coopération régionale. En second lieu, elles permettent au Conseil de coordonner les activités et, sous la direction de l'Assemblée générale, d'orienter les activités des organes des Nations Unies qui sont compétents dans le domaine économique et social.

40. Si l'on veut que les commissions économiques régionales s'acquittent convenablement de l'étude des problèmes qui se posent dans les régions qu'elles représentent, elles ont besoin d'une certaine liberté d'action. Chacune constitue un centre où les pays intéressés peuvent se réunir pour confronter leurs vues et dire leurs préoccupations. Mais ces organismes font également partie d'un ensemble beaucoup plus vaste et leur rôle sera d'autant plus efficace qu'ils s'efforceront de concourir, en liaison avec le Conseil, à l'objectif commun que M. Viaud a mentionné plus haut.

41. Les commissions économiques régionales doivent avoir un sens aigu des priorités. On ne saurait trop insister sur l'avantage qu'il y a à se concentrer sur les sujets qui sont à la fois les plus importants et les plus urgents. Le commerce international, l'industrialisation, la formation des administrateurs et des cadres techniques sont de ceux-là. Le meilleur rendement sera atteint si les moyens nécessairement limités des commissions sont utilisés de la manière la plus rationnelle.

42. La communauté des objectifs n'exclut pas l'individualité des commissions économiques régionales. Les rapports montrent que chacune doit faire face à des situations particulières.

43. Contrairement aux autres commissions économiques régionales, la CEE doit résoudre le problème complexe des rapports entre des économies extrêmement diversifiées. Dans tous les domaines, la CEE se heurte à des difficultés. Les connaissances étendues des experts qui participent à ses travaux et l'expérience du secrétariat ont permis à la Commission d'entreprendre des études particulièrement utiles pour ses membres. Outre les études sur la situation économique de l'Europe, la Commission pourrait s'intéresser à d'autres problèmes dont la solution conditionne l'expansion des pays de la région.

44. La CEE pourrait également jouer un rôle nouveau dans ses rapports avec les autres commissions économiques régionales. L'expérience qu'elle a accumulée depuis l'origine en matière d'industrialisation reste à la disposition d'autres régions, dans la mesure où des problèmes techniques analogues à ceux que les pays européens ont eu à résoudre se posent aux pays en voie de développement. Le développement industriel coordonné des pays d'une même région soulève souvent des difficultés d'ordre technique que les nombreux experts qualifiés de la CEE pourraient aider à résoudre.

45. Bien que la CEPAL ne se soit pas réunie cette année, ses membres ont eu des contacts fréquents au cours desquels ils ont accordé un intérêt particulier aux problèmes du commerce international. Cela a permis aux pays de la région d'adopter une position commune à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'étude des termes de l'échange pourrait être approfondie à la lumière de l'évolution économique de l'Amérique latine. Le projet de création d'un centre de développement industriel (que le secrétariat de la CEPAL envisage depuis longtemps), l'intégration économique régionale et la réforme agraire sont des points sur lesquels la CEPAL aurait intérêt à concentrer ses efforts dans les années à venir.

46. La coopération économique régionale est également une préoccupation majeure en Asie et en Extrême-Orient. Si, à cause de la diversité des situations, il est plus difficile de parler d'intégration économique dans cette vaste région, il y a cependant place pour une politique de resserrement des liens économiques entre les États membres de la CEAE0. La Commission est parfaitement consciente de ce fait, comme l'a montré la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Manille en décembre 1963, au cours de laquelle les pays membres ont adopté un programme réaliste de coopération régionale dont la première étape doit être examinée prochainement par un comité d'experts.

47. La Commission a mis l'accent sur le projet de création d'un centre régional de planification et de développement industriel. La délégation française ne veut pas dissuader la Commission de persévérer dans cette voie, mais elle suggère que les activités du futur centre soient étroitement rattachées à celles de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, qui fonctionne depuis un an.

48. Les objectifs de croissance sont particulièrement délicats à définir en Asie, où les problèmes de population tiennent une place importante. Il est hors de doute que l'expansion du commerce avec le reste du monde apportera une impulsion nouvelle au développement économique, mais il faudrait veiller à ce que les efforts déployés pour développer les échanges n'aient pas pour effet de reléguer au second plan les aspects purement internes du développement, en particulier l'industrialisation et la formation des cadres.

49. La CEA est probablement la Commission qui doit faire face aux problèmes les plus nombreux et les plus pressants. Il n'est pas surprenant qu'elle ait éprouvé des difficultés à établir son programme de travail et à s'y tenir. En concentrant ses ressources et ses possibilités sur les secteurs prioritaires, la CEA renforcera l'efficacité d'un organe que les pays membres jugent indispensable. A cet égard, la délégation française estime que l'esprit de synthèse est préférable au souci de l'analyse lorsqu'il s'agit d'étudier des problèmes divers dont la solution dépend d'un petit nombre de conditions revêtant un caractère humain, social, économique ou financier.

50. Le développement des ressources naturelles, le progrès industriel, l'amélioration des transports et surtout la formation des administrateurs et des cadres techniques

sont, de l'avis de M. Viaud, les domaines d'action privilégiés de la Commission. Si les pays africains ont le souci légitime d'encourager la création d'industries nouvelles, il faut que leurs efforts de planification puissent s'appuyer sur des études sérieuses ayant trait notamment aux problèmes techniques de l'énergie et aux problèmes sociaux de la main-d'œuvre.

51. Les besoins de la région sont si grands qu'un choix s'impose. S'il est bon que les pays africains fassent une large place aux institutions internationales dans l'étude de leurs problèmes communs, ils doivent avoir recours aux diverses formes de coopération internationale, soit multilatérales, soit bilatérales, qui, d'après eux, conviennent le mieux à l'exécution de leurs plans de développement.

52. Les institutions internationales, comme les gouvernements, sont tenus de concilier en permanence des besoins incontestés et des moyens réduits. Les commissions économiques régionales n'échappent pas à cette règle. C'est en maintenant un juste équilibre entre les besoins de leurs membres et les possibilités de coopération économique internationale, notamment sur le plan financier, qu'elles parviendront à des résultats substantiels.

53. Sans préjudice de la position que la France adoptera à l'égard des projets de résolutions prévoyant une action du Conseil sur des points particuliers, M. Viaud déclare que sa délégation est disposée à prendre acte des rapports des commissions économiques régionales et à approuver leurs programmes de travail.

54. M. CHANDERLI (Algérie) dit que les commissions économiques régionales constituent des instruments efficaces du Conseil économique et social pour la promotion des idéaux de l'Organisation des Nations Unies dans un secteur essentiel de l'activité humaine. En outre, les commissions sont en mesure de procurer à la communauté des nations des informations d'une valeur inestimable, et il se pourrait même que ce soient elles qui lui permettent un jour de combler l'écart tragique qui sépare les pays riches des pays en voie de développement.

55. C'est avec un très grand intérêt que la délégation algérienne a pris connaissance des excellents rapports des quatre commissions régionales et qu'elle a écouté les exposés de leurs secrétaires exécutifs.

56. Le Secrétaire exécutif de la CEE a fourni des indications précieuses sur les perspectives économiques de la région européenne. L'accent qu'il a mis sur la nécessité de développer la coopération interrégionale a été fortement apprécié par les représentants des pays en voie de développement.

57. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a donné au Conseil une idée des immenses problèmes qui se posent aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient. Il a insisté à juste titre sur l'intérêt pour la CEAE0 de s'assurer du concours de pays hautement développés, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour les travaux de la Commission.

58. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a décrit avec beaucoup de clarté la situation de sa région et a abordé avec courage les problèmes qui se posent aux pays de l'Amérique latine ainsi que les dangers que ces problèmes peuvent engendrer.

59. Le Secrétaire exécutif de la CEA a permis au Conseil de saisir toute l'ampleur de la tâche à laquelle doivent faire face les pays africains. Il a fait preuve d'une très grande franchise et n'a laissé de place à aucune fausse espérance.

60. La délégation algérienne souhaite que la coopération entre les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales soit élargie au maximum, car les commissions connaissent mieux que quiconque l'importance d'une situation susceptible de poser à tout moment une question de vie ou de mort. Si le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en voie de développement devait aller en s'élargissant, il pourrait fort bien devenir plus dangereux pour l'humanité que tous les engins de destruction que l'on persiste à accumuler. La délégation algérienne est très préoccupée par les difficultés que les commissions rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche. La nécessité de se procurer une assistance matérielle, financière et technique auprès des institutions et des gouvernements susceptibles de les fournir est commune à toutes les commissions régionales. Il suffit de rappeler les problèmes d'infrastructure qu'a soulevés le Secrétaire exécutif de la CEA pour se rendre compte de toute la portée du problème. L'inaction ou l'égoïsme d'aujourd'hui ne peuvent qu'engendrer le chaos de demain.

61. La délégation algérienne se félicite des progrès accomplis par les commissions économiques régionales au cours de l'année écoulée et se réjouit des perspectives que les projets soumis à l'examen du Conseil ouvrent au développement harmonieux et relativement rapide des régions sous-développées.

62. Les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales peuvent être assurés que les peuples d'Afrique sont résolus à travailler dans le cadre de la CEA pour accélérer leur développement économique et social. A cet égard, toutefois, il est une question qui préoccupe grandement la délégation algérienne : les intérêts des territoires africains encore sous domination coloniale. Le représentant de l'Algérie espère que les peuples de ces territoires pourront au moins être associés d'une manière ou d'une autre aux progrès que le continent est appelé à réaliser. Leur association aux travaux de la CEA leur permettra d'accéder dans les meilleures conditions à une indépendance que M. Chanderli espère très prochaine. L'expérience a montré qu'il est d'un grand intérêt d'effectuer par avance l'étude des problèmes des pays proches de l'indépendance et de procéder à une analyse préalable de leurs besoins et de leurs potentialités. Tout ce que l'on pourra faire pour préparer ces pays à leurs responsabilités de politique intérieure et extérieure contribuera à la réalisation des idéaux de paix et de stabilité inscrits dans la Charte des Nations Unies. Si, donc, on peut associer les territoires africains encore dépendants aux recherches et aux activités de la CEA, on servira utilement les intérêts de leurs peuples et la cause de la paix et de la sécurité internationales. La délégation algérienne espère que cette question pourra être étudiée par le Service juridique des Nations Unies.

63. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a permis aux pays sous-développés de faire entendre leur voix et cette voix a été unanime.

Le représentant de l'Algérie espère que le monde n'oubliera pas ce qu'il a entendu.

64. M. CISS (Sénégal) dit qu'à son avis, il ressort de l'examen des activités et des réalisations des commissions économiques régionales que l'on est maintenant entré dans la voie de la coopération internationale. Il félicite les secrétaires exécutifs des travaux entrepris dans leurs commissions respectives sur les problèmes les plus divers. Dans toutes les régions, l'essentiel est maintenant d'assurer une croissance économique rapide des pays en voie de développement et d'améliorer la situation économique mondiale. Chaque pays a ses propres difficultés; il existe cependant une foule de problèmes qui débordent les frontières nationales et que les commissions régionales doivent dénombrer, étudier et résoudre.

65. La délégation sénégalaise s'est intéressée en particulier aux efforts déployés par la CEA dans des domaines tels que la formation de cadres, l'établissement d'un inventaire des ressources du continent, la coordination du développement économique et les préparatifs en vue de la création d'un marché commun africain et de la Banque africaine de développement. Tous ces problèmes ont été examinés sérieusement et à fond. Il importe toutefois de les résoudre sans retard, car certains d'entre eux, notamment les questions qui touchent au marché commun africain, à la Banque africaine de développement, à l'industrialisation, à la planification économique et au secteur agricole, sont d'importance primordiale. Il est également essentiel que les études, en particulier celles qui portent sur des questions d'intérêt commun, soient faites en collaboration étroite avec les autres commissions économiques régionales. Le fait est que les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement sont identiques, qu'il s'agisse du commerce, du financement ou du développement national ou international. Ces problèmes sont interdépendants et ne sauraient être traités isolément. Il y a donc tout lieu de se féliciter des efforts concertés des commissions économiques régionales. La délégation sénégalaise espère que cette liaison sera maintenue et que les commissions collaboreront aussi très étroitement avec le Conseil du commerce et du développement dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé la création. Tous les pays africains ont fondé de grands espoirs sur les résultats de cette Conférence et sur une assistance accrue de la part des organisations qui font partie du système des Nations Unies.

66. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar) déclare que sa délégation a l'intention de participer sans réserve à toutes les délibérations du Conseil, car toutes les délégations africaines sont liées par les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, qui préconisent une expansion du Conseil économique et social afin que l'Afrique y soit convenablement et équitablement représentée.

67. Contrairement à la délégation des Etats-Unis, la délégation de la République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar, n'estime pas qu'il y ait lieu de s'émerveiller de l'extrême complexité et de la grande variété de l'ordre du jour du Conseil; ce n'est là que l'image du programme que l'homme s'est fixé à l'origine et qui est resté inachevé,

et c'est aussi l'image de la société humaine. Cet ordre du jour n'est qu'une nouvelle proclamation de la foi en la dignité et la valeur de la personne humaine, un acte de coopération internationale afin de résoudre les problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel et humanitaire.

68. La délégation de la République-Unie a été vivement impressionnée par la façon dont les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ont présenté leurs rapports: ils y ont évidemment mis beaucoup d'eux-mêmes et se sont sentis personnellement responsables. Comme l'a dit le représentant de la Colombie, la perspicacité dont a fait preuve l'Organisation des Nations Unies en comprenant à quel point il serait sage et utile de créer les commissions régionales et la réussite de ces commissions suffiraient déjà à justifier la fondation même de l'Organisation des Nations Unies.

69. Bien entendu, l'histoire économique de l'Europe diffère de celle de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et de l'Afrique. M. Waldron-Ramsey rend hommage aux peuples d'Europe et espère qu'ils réaliseront des prouesses économiques encore plus grandes. A son avis, en effet, dans un monde caractérisé par l'interdépendance et, en fin de compte, avec le jeu de la loi de l'utilité marginale décroissante, les nations européennes qui sont riches s'apercevront qu'il est à la fois viable du point de vue économique et logique du point de vue stratégique de partager une partie de leurs excédents économiques avec les pays en voie de développement, à qui d'ailleurs ils doivent cette surabondance. Sa délégation n'est pas d'accord avec la délégation australienne, d'après laquelle ce serait en raison de structures économiques inévitables et immuables que les pays industrialisés européens n'ont pu s'intéresser davantage aux régions en voie de développement dans le monde et les mieux aider matériellement. Le système économique et social peut et doit changer; il doit se transformer en un système dont toute l'humanité puisse bénéficier.

70. Les rapports de la CEPAL, de la CEAEO et de la CEA présentent de nombreuses similitudes, mais ils ne mettent pas l'accent sur les mêmes questions. Les pays latino-américains semblent être sur le point de prendre leur essor industriel, mais il leur faut encore harmoniser leurs objectifs, les unifier à l'échelle continentale afin d'améliorer la vie économique du continent tout entier. Dans le tableau que dresse le rapport (E/3876/Rev.1) présenté par le secrétaire exécutif de la CEAEO, deux traits dominent: une population sans cesse croissante et en même temps une baisse rapide de la production de denrées alimentaires. L'image qu'il donne de ce continent est cependant celle d'un continent en marche, et le Secrétaire exécutif a été bien avisé de solliciter l'assistance des pays industrialisés.

71. La délégation de la République-Unie a puisé de grands encouragements dans le rapport présenté par

le Secrétaire exécutif de la CEA. L'optimisme serein et inébranlable du Secrétaire exécutif caractérise aussi le continent africain où le mot d'ordre est « Aide-toi toi-même »; et où la population est animée du désir d'assurer elle-même son propre progrès. Il ressort de ce rapport que l'Afrique est elle aussi un continent en marche. Au nombre de ses aspirations économiques et sociales, se place son intention de faire disparaître toutes les charges et tous les obstacles qui, depuis des siècles, entravent son progrès. L'exposé que le Secrétaire exécutif a fait au Conseil donne un véritable aperçu panoramique des instruments employés pour l'unification du continent: la Conférence des statisticiens africains, l'Institut africain de développement économique et de planification, une future union africaine des paiements et un futur marché commun africain. La CEA a aussi, avec juste raison, adopté à l'unanimité la résolution 94 (VI) recommandant que les représentants des territoires non autonomes de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest africain soient autorisés à assister aux sessions futures de la Commission en qualité de membres associés. La délégation de la République-Unie espère que le Conseil n'éprouvera pas de difficulté à accepter sans réserve cette solution.

72. La délégation de la République-Unie se félicite tout particulièrement du rapport de la CEA, car il montre que l'Afrique est résolue à réussir à tout prix, avec ou sans appui extérieur. Son propre pays, par exemple, s'est fixé comme tâche de réaliser en dix ans ce que les puissances coloniales n'ont pu faire en cinquante ans. Il comptera d'abord sur lui-même, mais ne dédaignera pas une aide sincère de la part de nations amies ou bien disposées à son égard.

73. La délégation de la République-Unie apprécie l'offre faite par le gouvernement du Royaume-Uni d'aider à la création de la Banque africaine de développement et elle espère que toutes les autres anciennes puissances métropolitaines suivront cet exemple de magnanimité. Elle apprécie également les observations faites par le représentant des Etats-Unis, qui a déclaré que les Américains feraient cause commune avec les Africains; elle espère que c'est là un renversement de la position adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

74. Elle est persuadée que les problèmes des quatre régions économiques sont à plusieurs égards complémentaires. Ce n'est pas en formant de nouveaux blocs ou en renforçant leur isolement que les pays pourront les résoudre; la solution réside en la coopération internationale, réalisée au moyen d'un mécanisme international permettant de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

La séance est levée à 13 h 10.